

NATATION SPORTIVE GENEVE

Rue Hans Wilsdorf 4-6 - 1227 Les Acacias

Tél. 022 343 40 27 - CCP 12-8343-4

www.natation-nsg.com - E-mail: nsg@geneva-link.ch

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche à remplir et à nous retourner signée

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : _____

Né(e) le : _____ Nationalité : _____

c/o : _____

Adresse : Rue _____ Numéro : _____

Numéro Postal : _____ Localité : _____

E-mail : _____

Téléphone privé : _____

Mobile : _____

Téléphone prof. : _____

Choix 1 : Activité : _____ Piscine : _____

Jour : _____ Heure : _____

et / ou

Choix 2 : Activité : _____ Piscine : _____

Jour : _____ Heure : _____

Observations : _____

Les absences aux leçons ne donnent lieu ni à remplacement ni à remboursement.

Date : Signature :

REGLEMENT

- une inscription = place réservée = facture due.
Les absences aux cours ne donnent lieu ni à remplacement ni à remboursement.
- Chaque membre doit être au bénéfice d'une assurance accident.
- Pour le maintien de la salubrité et de l'hygiène, nous vous prions de vous déchausser à l'entrée des vestiaires et de ranger les chaussures à l'emplacement prévu.
- Il est conseillé de se munir d'un cadenas pour les casiers personnels.
- Le port du bonnet de bain est **obligatoire**.
- Les bermudas ou shorts ne sont pas autorisés pour les cours.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'entrer dans l'eau sans la présence d'un moniteur.
- Les parents peuvent accompagner leurs enfants jusqu'au bassin, mais ne sont pas autorisés à rester durant le cours.
- Les hommes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le vestiaire des femmes, ni les femmes dans celui des hommes pour quelque raison que ce soit. Ceci afin d'éviter la gêne que peut ressentir une personne qui doit se déshabiller devant un étranger du sexe opposé. De ce fait, les papas accompagnant leurs petites filles peuvent les changer dans les cabines moniteurs des vestiaires garçons et inversement pour les mamans, elles peuvent changer leurs petits garçons dans celles des monitrices des vestiaires des filles.
- Selon des directives du Département de l'Instruction publique, il est interdit de rester dans l'enceinte des bâtiments scolaires (durant ou hors horaires scolaires).
 - Pour les piscines de Liotard et des Pâquis, il est toutefois autorisé aux parents d'attendre leurs enfants dans le couloir entre les vestiaires, tout en respectant une attitude discrète particulièrement les mercredis matins durant les heures de classe.
 - Pour la piscine des Contamines, en raison de l'exiguïté du couloir, les parents ne peuvent pas y rester pour attendre leurs enfants.
- Pour les piscines de Varembé et des Vernets, la carte d'accès est uniquement réservée au nageur. En aucun cas l'accompagnant a l'autorisation de passer les tourniquets avec lui.
- Il n'est pas permis de faire des photos ou vidéo sans autorisation préalable de la ville de Genève et des autres utilisateurs présents.
- Pour la bonne progression des enfants, et afin qu'ils restent attentifs sur le contenu du cours, la présence des parents derrière les vitres doit être discrète.
- En cas de non-respect de ces règles, ou pour un comportement jugé inconvenant, le club se réserve le droit de prononcer une radiation à l'encontre du membre concerné.

LU ET APPROUVE :

Date :

Signature

